

MODE D’EMPLOI - OUTIL ENERGIE

Indicateur 1 :
Cet indicateur juge la mesure dans laquelle une entreprise est neutre en énergie (attention : tant au niveau de l’électricité que des combustibles).
Plus la consommation d’énergie de l’entreprise est basse, plus il est facile d’atteindre cette neutralité en énergie.
Dans la mesure du possible, l’énergie restante doit être verte. Une entreprise qui acquiert de la chaleur résiduelle d’une autre entreprise ou d’une tierce partie peut également l’introduire comme énergie verte.

Le niveau d’ambition 1 peut être atteint lorsqu’une entreprise est neutre en énergie à 25 %, c.-à-d. que l’énergie verte et la chaleur ENTRANTE couvrent minimum 25 % du besoin total en énergie.

Le niveau d’ambition 2 peut être atteint lorsqu’une entreprise est neutre en énergie à 50 %, c.-à-d. que l’énergie verte et la chaleur ENTRANTE couvrent minimum 50 % du besoin total en énergie.

Le niveau d’ambition 3 peut être atteint lorsqu’une entreprise est neutre en énergie à 75 %, c.-à-d. que l’énergie verte et la chaleur ENTRANTE couvrent minimum 75 % du besoin total en énergie.

Le niveau d’ambition 4 peut être atteint lorsqu’une entreprise est totalement neutre en énergie, c.-à-d. que l’énergie verte et la chaleur ENTRANTE couvrent la totalité du besoin total en énergie.












